

BUREAU DU CONSEIL SYNDICAL COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 mars à 18h30, le bureau du conseil syndical du SAGEBA s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de Morienvall, à la suite de la convocation qui lui a été adressée.

Membres en exercice : 10

Présents : 7

Etaient présents :

Représentants de la CCPV : M. HAUDRECHY (président), M. PROFFIT, M. GAGE

Représentants de la CCRV : M. DAVIN (1^{er} vice-président / communication)

Représentants de l'ARC : M. COMMERE (2^{ème} vice-président / travaux)

Représentants des communes : M. BATON et M. MICHALOWSKY

Invités : M. PARMENTIER, président de la commission locale de l'eau de l'Automne, M. ARNOULD, vice-président de la commission locale de l'eau de l'Automne

Excusés : M. PICART, M. VERDRU

1. BUDGET PRIMITIF 2022

A. CA / CG 2021

Le compte administratif et le compte de gestion 2021 sont en équilibres, sans avoir eu recours à des rectifications.

Seules des délibérations budgétaires modificatrices ont été actualisées sur le compte de gestion, suite à des compréhensions différentes avec la trésorerie.

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	BP 2021	CA 2021		BP 2021	CA 2021
Dépense	398 044,88€	340 910,53€	Dépense	623 686,94€	170 081,65€
Recette	318 466,59€	330 924,14€	Recette	730 287,12€	228 048,08€
Excédant antérieur 2020 rapporté	79 578,29	79 578,30€	Excédant antérieur 2020 rapporté	172 613,90€	172 613,90€
Résultat de l'exercice	-79 578,29€	-9 986,39€	Résultat de l'exercice	-66 013,72€	57 966,43€
BALANCE	0€	69 591,91€	BALANCE	106 600,18€	230 580,33

Un excédent de 69 591.91€ a été généré en 2021 en section de fonctionnement et de 230 580.33€ en investissement.

Les différences avec le BP 2021 en section de fonctionnement s'expliquent par :

- La section de fonctionnement doit-être équilibrée. L'excédent n'a pas été mis en imprévus mais dilué sur l'ensemble des chapitres de fonctionnement ;
- Une maîtrise continue des dépenses de charges générales.

Les différences avec le BP 2021 en section d’investissement s’expliquent par :

- La non réalisation d’études / travaux, telle que l’étude sur l’aménagement des moulins en basse Automne par exemple ;
- La facturation lissée des études / travaux commencés, telle que pour les deux études ruissellement / érosion par exemple.

Le résultat d’exercice en fonctionnement est négatif.

B. BP 2022

Le président a présenté en détail, par articles et chapitres, la section de fonctionnement et d’investissement du projet de BP 2022.

La section de fonctionnement doit-être équilibrée ; l’investissement est laissé au choix de la collectivité.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	BP 2022		BP 2022
Dépense	844 531,69€	Dépense	865 709,01€
Recette	774 939,78€	Recette	635 128,68€
Excédant antérieur 2021 rapporté	69 591,91	Excédant antérieur 2021 rapporté	230 580,33€
Résultat de l’exercice	-69 591,91€	Résultat de l’exercice	-230 580,33€
BALANCE	0€	BALANCE	0€

Il est demandé de réaliser une gestion analytique par poste SAGE et GEMA et présenter la répartition analytique des dépenses aux élus.

Il est demandé, lors de cette répartition, de détailler les différentes subventions de l’agence de l’eau Seine-Normandie (AESN) reçues par activités (personnel, travaux, études, etc.) et par poste.

Le souhait de constater en 2022 et dans les prochains années une diminution des charges de personnel a été émis.

La CLE souhaite que les engagements pris envers les populations soient tenus en recherchant l’efficacité.

Point d’informations : les travaux de restauration de l’Automne et ses zones humides au Berval

Une espèce patrimoniale, le pic, a été découverte sur l’emprise des travaux. Aucune dérogation pour la destruction de cette espèce n’a été demandée (demande faite pour les micromammifères par exemple). Les travaux ont été ajournés pour report.

L’inventaire biodiversité a été réalisé en interne, partagé entre les compétences du poste zones humides et ceux des partenaires techniques. Ceci a permis d’économiser le coût d’externaliser une étude faune / flore à l’époque. L’inventaire interne du SAGEBA n’avait pas identifié cette espèce ; l’expertise et le temps étant plus limités que ceux d’un bureau d’études.

Pour reprendre les travaux, une étude faune flore doit-être réalisée en urgence. Un devis de 17 000€ TTC a été reçu, subventionné à 80% par AESN.

Selon les résultats de cette étude, deux scénarios sont possibles : 1. Travaux forestiers en septembre / octobre si pas besoin de dérogation à la suite de l’étude et travaux rivières à l’été 2023, soit 2. Travaux forestiers en janvier 2023 si besoin de dérogation à la suite de l’étude faune flore et travaux rivières à l’été 2023.

En conséquence de l’ajournement, des indemnités devront être versées à l’entreprise des travaux. Le prix du marché pourra également être révisable par le prestataire.

Point d’informations : les locaux du SAGEBA

Le président du SAGEBA a négocié avec le maire de Morienvall un loyer de 5 000€ TTC / an pour 2022 contre 4 800€ TTC / an en 2021.

En échange, il a été convenu de remettre à disposition la 3^{ème} pièce occupée par le SAGEBA depuis l’été 2021 après accord du maire et du président.

Le rapprochement des expertises « eau » sur le territoire autour de Crépy-en-Valois a été abordé. Il est souhaité que les locaux du SAGEBA puissent être à proximité des deux services techniques de Crépy et de la CCPV.

La recherche de locaux est toujours à engager, suite aux premiers débats du conseil syndical du 15 février 2022.

Un échange sur les deux postes vacants (zones humides et aire d’alimentation de captage) a eu lieu.

La CLE souhaite que les postes soient occupés avec efficacité. L’économie doit se faire par l’efficacité et non par la réduction du personnel.

La possibilité de mutualiser des missions au travers d’un poste partagé entre le SAGEBA et d’autres partenaires a été évoquée. Cela dépend des besoins des partenaires à proximité du SAGEBA.

Cette mutualisation semble pertinente pour le poste d’aire d’alimentation de captage avec la CCPV, potentiellement compétente en eau potable au 1^{er} janvier 2023.

C. COTISATIONS 2022

Conformément aux DOB, il est proposé une augmentation des cotisations SAGE de 30 cts / hab et des cotisations GEMA de 30 cts / hab.

Les élus se sont à nouveau interrogés sur le pourcentage inégal d’augmentation entre les communes et entre les EPCI.

Deux éléments de réponses ont été apportés :

- Les statuts du SAGEBA ont identifié deux critères pour le calcul des cotisations : critère surface et critère population. Le montant de la cotisation est partagé 50-50 entre ces deux critères.
- Une erreur dans le calcul des superficies communales s’est glissée dans le calcul des cotisations jusqu’en 2021. A la suite de la révision du SAGE en 2016, le périmètre du bassin versant de l’Automne a évolué. Cette évolution n’a pas été actualisée dans les calculs. Les données de superficie étaient celles d’avant la révision. La base de calcul des cotisations 2021 et 2022 est donc différente.

Il est demandé d’intégrer directement ces augmentations dans le projet de BP 2022.

	2021	AUGMENTATION		2022
GEMA	84 710,58 €	14%	12 227,10 €	96 937,68 €
SAGE	21 177,64 €	58%	12 227,10 €	33 404,74 €
	105 888,22€			130 342,42€

2. STRATEGIE FINANCIERE & POLITIQUE

A. Organisation des échanges avec les collectivités de juin à octobre 2022

A la suite des échanges organisés avec l'ensemble des communes et EPCI du bassin entre janvier et février 2022 pour partager les inquiétudes financières à venir dans les 5 prochaines années, les élus ont demandé qu'il leur soit présenté dans les prochains mois la stratégie du politique pour anticiper et solutionner la situation à venir. Il a été convenu de soumettre cette stratégie et de concerter sur la période de juin à octobre 2022. Cela permettra à tous de prendre les dispositions nécessaires avant les préparations / votes des budgets 2023.

Il est donc nécessaire :

- D'élaborer et préparer les éléments / documents à soumettre avant juin.

Pour cela, ces éléments / documents doivent être définis et la commande politique donnée à l'équipe technique.

Principalement, un ensemble d'hypothèses doit-être posé pour pouvoir construire plusieurs scenarios stratégiques. Avec cette commande, le technique pourra alors tester ces scenarios et analyser dans quelle mesure ils permettent de solutionner la situation financière à venir.

Les élus ont demandé que les fiches de postes soient partagées. En plus de cela, les plans de charge 2022 seront partagés. Il est précisé que ces documents ont déjà été partagés au président.

- De définir les modalités d'organisation : avant juin et sur la période juin à octobre.

Une réflexion sur les éléments ci-dessous doit-être menée par le politique :

- Bureau(x) exceptionnel(s) avant juin ?
- Groupe de travail ?
- Acteurs ?
- Mode de travail ?
- Sujet de travail ?

Avec cette commande politique, le technique pourra organiser cette concertation pour le politique.

Le rôle du technique est d'apporter tous les éléments d'aide à la décision pour que le politique puisse prendre une décision la plus éclairée. Dans ce sens, il peut faire preuve d'appui et de suggestion.

B. Esquisse de la vision stratégie du président

	STRATEGIE	VISION	Ambitieux	Mieux que rien	A faire	Interrogation
1	L'orientation	Le souhait				

Le président a travaillé avec la directrice pour formuler des axes stratégiques prioritaires de réflexion et une vision en réponse à ces axes. Chaque vision a été projetée entre quatre tendances : ambitieux, mieux que rien, à faire ou interrogations.

Ambitieux	Eléments très favorables pour le SAGEBA : le territoire, les ressources en eau, les usagers
Mieux que rien	Elément strict minimum
A faire	Elément à intégrer dans tous les cas
Interrogations	Manque de compréhension, besoin de plus de justifications, à réfléchir dans une vision globale

L'ensemble a été formalisé au sein de deux cadres :

- La réussite : que faire pour transformer la situation en succès ?
- L'échec : que faire pour transformer la situation en défaite ?

+ LES REUSSITES

	STRATEGIE	VISION	Ambitieux	Mieux que rien	A faire	Interrogation
1	Regrouper les compétences dans un pôle eau , à proximité avec les services techniques de la CCPV	Déménagement des locaux à la CCPV			x	
2	Poste zone humide - Missions du SAGEBA - Nécessité pour les milieux aquatiques - 7000€ /an	Être effectif MAIS pause jusqu'au plus tard 01/01/2023 CDD 3 ans, technicien ou ingénieur		x		
3	Poste captage - Redevable envers les citoyens - Missions du SAGEBA - Nécessité pour les captages Auger, Vauciennes et Vaumoise - < 2000 €/an	Quelle organisation avec la future prise de compétence eau potable de la CCPV ? CDD 3 ans, ingénieur				x
4	Cotisations - Seul levier pour augmenter les recettes - Sous évaluation pour les missions du SAGEBA - Non significativement augmentée depuis 2015	+ 30 cts/hab pendant 3 ans + 50 cts/hab pendant 3 ans		x		
5	PPRE : études & travaux - Missions du SAGEBA - Redevable envers les citoyens	Enveloppe votée 500 k€ à mettre en oeuvre de 2022 à 2026 500 k€ + 150k€/an		x		
6	Rémunération personnel de 2021 à 2026 - Obligatoire, attractivité - Ne peut pas y échapper				x	
7	SAGE - Missions	Flou sur le pourquoi et ce qui a à faire autour des études et missions Etude volume / prélevable : à élargir avec les EPCI				x
8	PPRE : entretien rivières et zones humides - Missions GEMA - Si pas fait, + de travaux de restauration en 2026	Partager avec les riverains Faire le min structurant par le SAGEBA : 35k / an		x		
9	Secrétaire – comptable - Poste assistant de projet & assistant comptable - Permettre aux technique de faire du technique, soulager poste direction - Analytique à mettre en place depuis 2018	Evolution vers un poste assistant de projet – assistant comptable : partie financière et administrative de tous les travaux / études, en charge de la communication, en charge du budget, suivi des conventions, suivi des dossiers européens, passation des marchés				x

L'équipe du SAGEBA fonctionne à 5 et financièrement à 4

- LES ECHECS

	STRATEGIES
1	Aucune augmentation des cotisations
2	Suppression du personnel pour ne faire que retarder l'inévitable
3	Aucun respect réglementaire des missions à réaliser : pour l'Etat et pour les administrés
4	Tout est dû au personnel
5	Equipe fonctionnelle du SAGEBA réduite

C. Echanges divers

Le bureau devra, avec son président, faire ce travail stratégique.

La présence de la CLE au sein de ce travail stratégique a été remise en question. La CLE pourrait-être simplement informée mais non partie prenante des réflexions stratégiques.

Point d'information : la commission locale de l'eau

La CLE a désigné le SAGEBA comme structure porteuse du SAGE – schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Automne.

En conséquence réglementaire, le SAGEBA est le secrétariat financier, technique et administratif de la CLE. Ceci est inscrit dans les statuts du SAGEBA. Le SAGEBA est donc redevable à la CLE au regard de la mise en œuvre du SAGE technique, financière et administrative du SAGE.

En conséquence financière, le SAGEBA lève la cotisation SAGE auprès des collectivités compétentes.

Également, la présence du président de la CLE dans chaque conseil syndical du SAGEBA portant sur l'élaboration et la validation des budgets est inscrite dans les statuts du SAGEBA, révisés en septembre 2020.

Dans les instances de gouvernance du SAGEBA, la CLE est invitée. Elle n'a donc aucun pouvoir décisionnaire au sein de ces instances du SAGEBA.

Pour une harmonie et transparence, et par l'opportunité d'avoir le président et le vice-président motivés à s'impliquer dans ces réflexions, certains élus proposent que la CLE puisse continuer à être actrice dans ces réflexions.

Cette décision revient au président, qui a le pouvoir d'inviter ou non des acteurs extérieurs.

Afin de dissocier financièrement les deux postes SAGE et GEMA pour lesquels deux cotisations différentes sont levées, la gestion financière analytique est indispensable. Celle-ci se met progressivement en place depuis mi 2021.

Cependant, pour identifier le montant des cotisations SAGE à augmenter de celui des cotisations GEMA, il est indispensable de remonter la gestion analytique jusqu'en 2018, création de la compétence GEMA. L'analytique doit donc être fait sur les quatre derniers exercices budgétaires.

Les excédents et les amortissements pourront alors être dissociés de manière équitable et juste, et non égale 50-50.

Ceci permettra de réaliser des dépenses SAGE au regard des recettes SAGE, de même pour la GEMA.

Concernant l'entretien rivière / zones humides, il a été suggéré d'organiser un bureau pour traiter cette thématique et proposer des solutions en 2022.

La séance s'est levée à 20h50.

Documents joints :

- PPT
- Fiches de poste
- Plans de charge 2022